



Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, François BAYROU, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Yves COURREGES, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Jean-Louis PERES, Valérie RAMEAU, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Philippe LABORDE-RAYNA (a suppléé Frédéric CLABÉ), Philippe FAURE (a suppléé Claude FERRATO), Jean LACOSTE (a suppléé Nicolas PATRIARCHE), Régis LAURAND (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Victor DUDRET (a suppléé Jean-Marc DENAX), Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Didier RIVIERE (a suppléé Francis PEES), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Josy POUÉYTO), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Valérie REVEL).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Marc DUFAU, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Jean LABOUR, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Eric SAUBATTE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY.

Etaient absents :

Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Jérôme MARBOT, Michel OLIVÉ, Raymond VILLALBA.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

N°4 – VOLET TERRITORIAL FONDS EUROPEENS 2021-2027
GRUPE D'ACTION LOCALE
LACQ-ORTHEZ / BEARN DES GAVES

Demande de subvention au titre de l'année 2023

Rapporteur : Carine SARRIQUET

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 octobre 2022, le conseil métropolitain a approuvé le principe de faire du **Pays de Béarn la structure porteuse de deux Groupes d'Action Locale (GAL)** engagés dans le **programme des fonds européens 2021-2027** sur les territoires du Grand Pau d'une part, et de Lacq Orthez/Béarn des Gaves d'autre part.

Dans le cadre de ce volet territorial des fonds européens 2021-2027, le conseil a également validé les stratégies locales de développement des deux territoires, et les dossiers de candidature correspondants, déposés auprès de l'autorité de gestion.

La candidature de Lacq Orthez/Béarn des Gaves ayant été retenue, le Pays de Béarn a acté l'installation du GAL correspondant, par délibération du 7 avril 2023.

Cela permet ainsi au territoire de bénéficier de soutiens pour financer des projets publics ou privés répondant à la stratégie qui a été proposée localement.

Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL Lacq Orthez/Béarn des Gaves pour la période de programmation s'élève à 2 844 958 €, répartis comme suit :

- 1 173 653 € au titre du FEADER/LEADER ;
- 1 671 305 € au titre du FEDER OS5.2 ;

NB : L'enveloppe FEDER précitée intègre 17 720 € au titre du volet Pyrénées, mobilisé en soutien à des projets localisés dans le périmètre du massif Pyrénéen

Le GAL Lacq Orthez/Béarn des Gaves s'appuie sur un **organe décisionnel** qui a pour mission de veiller au respect de la stratégie définie, mais aussi sur une **ingénierie d'animation et de gestion** dédiée, dont le rôle est d'accompagner les porteurs de projets.

Cela fait l'objet d'une convention avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur, dans laquelle le territoire s'engage à mobiliser au minimum 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du programme.

Les dépenses liées à l'animation, la gestion et plus globalement au fonctionnement du programme peuvent faire l'objet de demandes de subventions.

Pour l'année 2023, le montant total des dépenses a été évalué à 35 745,83 € et le plan de financement prévisionnel en annexe est envisagé.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1- Approuver les opérations d'ingénierie relatives à l'année 2023, pour le GAL Lacq-Orthez / Béarn des Gaves, dans le cadre du volet territorial 2021-2027 ;

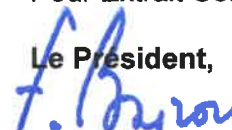
2- Approuver le plan de financement afférent ;

3- Autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention FEADER en conséquence pour l'années 2023, à hauteur de 28 596,66 €.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU